



TRAVAUX EN HAUTEUR PORT DES EPI- TOITURE, PYLONE, LIGNE DE VIE

PUBLIC

- Toute personne amenée à utiliser des EPI pour la prévention des chutes de hauteur dans le cadre de son activité professionnelle.

PREREQUIS

- Se munir des équipements de protection individuels nécessaires (chaussures, casque, vêtement de travail, gants de manutention, casque avec jugulaire, harnais de sécurité et longe)
- Présentation du Certificat Médical d'Aptitude

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposés dynamiques et interactifs
- Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques sécurisés intégrant les technologies

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Test d'acquisition de connaissances théoriques
- Évaluation pratique par le formateur sur site aménagé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les moyens de protection individuelle contre les chutes de hauteur (E.P.I.),
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux conditions d'utilisation des E.P.I dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- Maîtriser l'évolution sur toiture, échelle à crinoline, l'utilisation d'une ligne de vie, et l'évolution sur Pylône.

PROGRAMME

Présentation - législation

- Généralités
- Les accidents
- Responsabilités
- Applications des textes

Contexte réglementaire relatif aux moyens de protection

- Conception ; Utilisation ; Normalisation

Analyse des risques spécifiques aux travaux en hauteur

- Le Travail en hauteur, la prévention technique collective, Utilisation des échelles, escabeaux, ...
- Les échafaudages (conditions d'utilisation), Hauteur de chute ; Facteur de chute ; Effet pendulaire ; Notice d'utilisation.

Mesures de protection individuelle

- Type et description des Equipements de Protection Individuelle (EPI) :
 - Antichute mobile, Longes, absorbeurs, Harnais d'antichute, Connecteurs,
 - Système d'arrêt de chute ; Conditions d'utilisation des EPI et précaution d'usage (adaptation, entretien, stockage) Support d'assurance horizontal, point d'ancrage, ligne de vie, Mode d'emploi et marquage, les noeuds.

Mise en pratique

- Contrôle des EPI.
- Mise en situation avec ascension verticale en sécurité (facteur 0 et facteur 1).
- Evolution sur surface horizontale en hauteur sur points d'ancrage (toiture équipée de ligne de vie).
- Port des équipements de protection en situation de travail en hauteur (harnais, longe, absorbeur...), déplacement sur échelle à crinoline, ligne de vie et pylône.



265 € HT
par personne



1 à 6
participants



1 jour



Planification sur réservation